

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 13/05/2019

Date de la convocation:
03/05/2019
Date d'affichage:
06/05/2019

L' an 2019 et le 13 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 27

Présents : M. HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire, Mmes : DESCHLER Annie, DUDT Lysianne, GARDON Karine, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KLIPFEL Jean-Louis, MULLER Jean, PETER Guillaume, RICHERT Robert, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien, WERNERT Stéphane
Suppléant(s) : Mme KOCHER Bernadette (de M. KREISS Alfred), SCHELLENBERGER Michele (de Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille), STURM Céline (de M. NICASTRO Gérard), ZUGMEYER Danielle (de M. ISEL Roger)
Suppléant(s) sans délégation de votes: MM OTT Olivier, LETZELTER Alain

Absents: Titulaires: Mme HASENFRATZ Rachel, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHNEIDER Dominique, SUSS Charles
Suppléants: MM WEHRUNG Freddy, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, RAUSCHER Bernard

Excusés ayant donné procuration : Mme DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusés : Titulaires: Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, LEDIG Evelyne, MM : ISEL Roger, KREISS Alfred, NICASTRO Gérard
Suppléants: MM OSTER Rémy, HOCH Georges, FUCHS Thierry

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 028.2019
Vote : A la majorité
Pour : 28
Contre : 2
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

**028.2019 : Acquisition de deux licences IV pour des projets de
développement touristique.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L3332-1-1, L3332-2 et L3334-1,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R2221-11,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°125.2013 en date du 23.09.2013 : «

Considérant La dissolution prévue de l'OTI Sauer-Pechelbronn, propriétaire d'une licence IV, dans le cadre de l'approche supra-intercommunale, nécessitant une reprise de cette licence afin de la pérenniser sur le territoire de l'intercommunalité,

Considérant l'opportunité d'achat d'une licence IV proposée par un particulier, par l'intermédiaire de la commune de Preuschedorf, dans le cadre d'une vente et transformation d'un ancien restaurant sur la commune, permettant d'envisager une exploitation dans le cadre du projet intercommunal de « Cité des énergies » à Preuschedorf,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Charles SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, décide :

- **De valider l'acquisition de deux licences de débit de boisson de catégorie IV par la communauté de communes :**
 - o **l'une, pour un montant de 2 000 € HT, de la part de l'Office de Tourisme Intercommunal Sauer-Pechelbronn, hors frais éventuels d'acquisition complémentaires à la charge de l'acquéreur,**
 - o **l'autre, pour un montant de 5 000 € HT, de la part de Mme Marie-Jeanne WALTER-FUNFROCK, domiciliée 38 rue de l'église à Preuschedorf, hors frais éventuels d'acquisition complémentaires à la charge de l'acquéreur,**
- **D'affecter la première licence IV au projet de zone thermique à Morsbronn-les-Bains,**
- **D'affecter la deuxième licence IV au projet « cité des énergies » à Preuschedorf, au lieu-dit Hattenweg – « carreau Clémenceau ».**

- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 16/05/2019
*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 22/05/2019